



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 52746

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la démarche de certaines régions qui sans concertation avec les associations des parents d'élèves, ont mis en place la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens. En région Languedoc-Roussillon, les livres de terminale édités en 2001, 2002, 2003 n'ont pas été repris par le conseil régional. Ceux-ci semblent méconnaître les instructions de la circulaire n° 71-195 du 9 juin 1971 fixant la durée de vie des manuels scolaires dans un établissement, dans une division, à quatre années d'utilisation. En conséquence, il lui demande si l'État est à même de s'opposer à ces pratiques contrevenant à la circulaire et peu respectueuses des deniers publics.

Texte de la réponse

La quasi-totalité des conseils régionaux a fait le choix d'assurer la gratuité des manuels scolaires dans les lycées ou de participer à celle-ci, au moyen de crédits versés aux établissements, d'aides directes aux familles ou d'achats de collections qui deviennent propriété de l'établissement et sont prêtées aux élèves. La circulaire n° 71-195 du 9 juin 1971 recommande, en effet, une durée d'utilisation des manuels scolaires de quatre années successives dans le second cycle afin d'éviter des changements trop fréquents. Le choix fait par certaines collectivités locales de renouveler plus fréquemment certains manuels scolaires relève de leur libre administration et ne saurait, de ce seul fait, être remis en cause par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52746

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9608

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5348